

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité Inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposent ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir le meilleur image possible.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

La pagination est comme suit : p. 13-28.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X		14X		18X		22X		26X		30X
	12X		16X		20X		24X		28X		32X

(A checkmark is present in the 24X cell of the second row.)

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

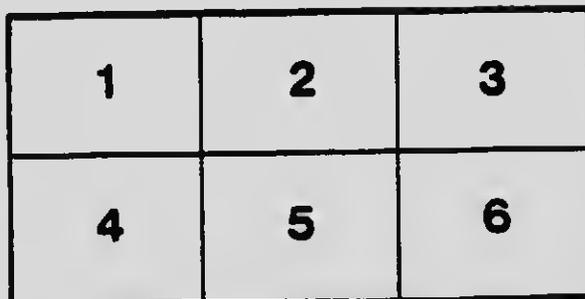
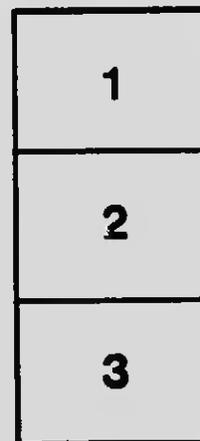
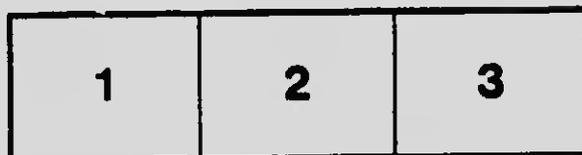
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon la cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

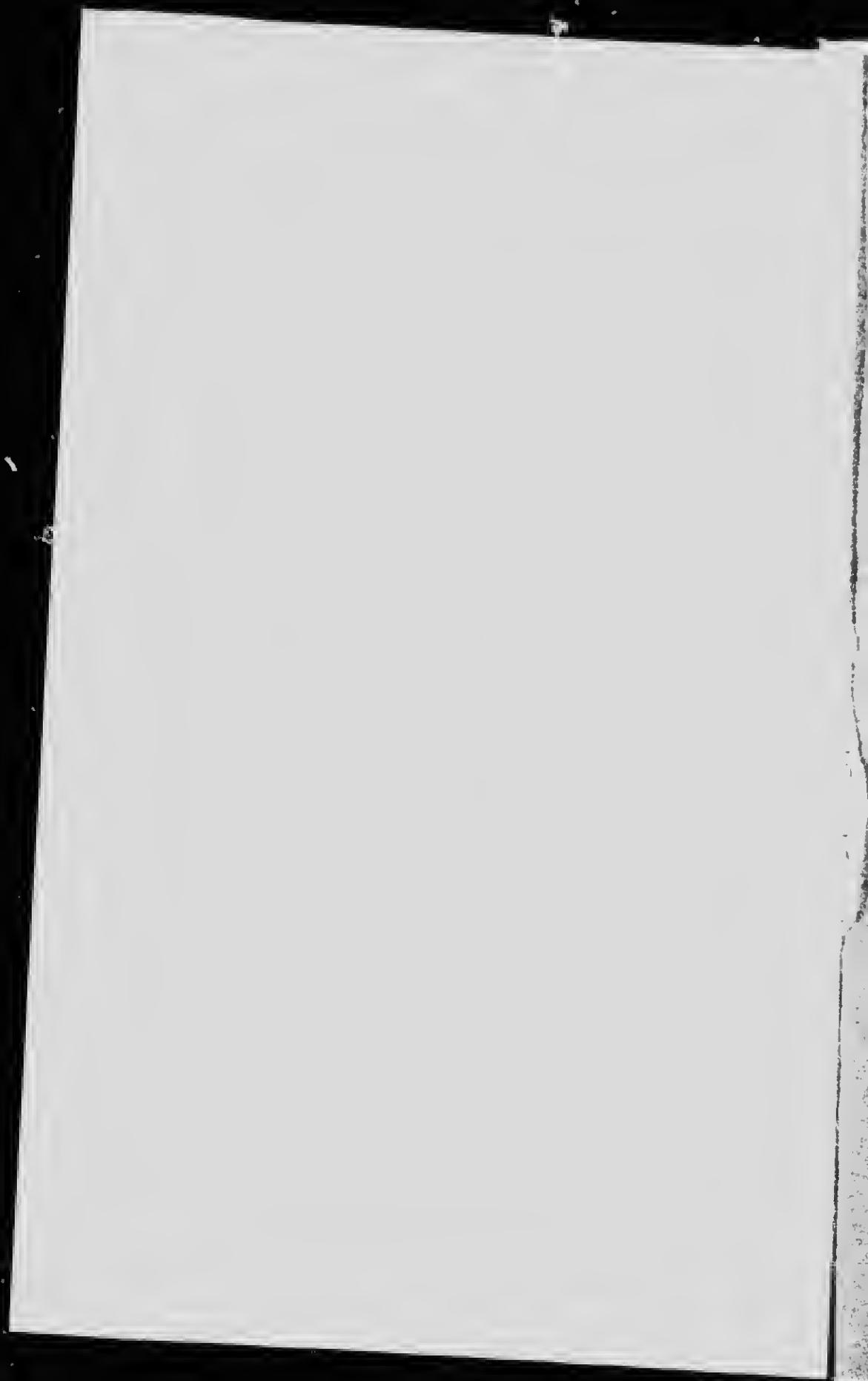
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax



MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA
SÉRIE III 1915 Tome IX

La Mort de Champlain

par

M. Benjamin Sulte, M.S.R.C.

OTTAWA
IMPRIMÉS POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

1915

La Mort de Champlain.

Par M. BENJAMIN SULTE, M.S.R.C.

(Lu à la réunion de mai 1915).

Il n'a jamais rien été mis sous nos yeux de ce que le fondateur de Québec pensait, dans les derniers mois de sa vie, touchant la situation de la Nouvelle-France, sauf sa lettre¹ du 15 août 1635 adressée au cardinal de Richelieu, qui ne touche guère à la question telle qu'elle est présentée ici, car c'est plutôt sa demande ordinaire de secours en faveur de la colonie que l'énoncé d'un état quelconque. Il s'y exprime sur un ton assez peu rassuré, et nous savons qu'il était justifiable de se plaindre. Charlevoix a dit fort justement: il a manqué à Champlain d'être plus écouté et d'être secouru à propos.

Malgré son courage et la largeur de ses vues, Champlain avait toujours été empêché d'agir en dehors du commerce des fourrures. Ses plans de colonisation étaient repoussés en principe. Les années 1633-1635 avaient bien vu arriver, enfin, quelques jeunes familles de cultivateurs, sous leur seule impulsion individuelle, mais cela constituait-il un commencement sérieux, puisque la compagnie des Cent-Associés périlait et bornait ses soins à tirer encore quelque bénéfice de la traite des pelleteries?

I.

Au mois d'octobre 1635, la paralysie se manifesta chez cet homme de soixante-huit ans que de longs et pénibles voyages sur mer, ou dans les solitudes inconnues, par les lacs et les rivières du Canada devaient prédisposer à une carrière encore plus courte qu'elle ne l'était finalement et, comme il arrive toujours à celui qui va quitter ce monde, un retour vers le passé a dû lui remettre en mémoire ce mois de juillet de l'année 1608 où, débarquant à Québec, conducteur de quelques vulgaires engagés, il se voyait au milieu de forêts immenses dont la limite, à droite et à gauche, partout, lui semblait impénétrable et qui n'offraient, en réalité, pour toute voie accessible, que des cours d'eau venant on ne sait d'où.

Sa pensée, bien différente et, à cause de cela plus ample que celle des explorateurs de son temps, s'était complue à imaginer ce que de-

¹ Dionne: *Samuel Champlain*, II. 537.

viendrait ce pays nouveau en exploitant ses ressources naturelles et par là même le colonisant. La conception d'une France nouvelle lui apparaissait possible; il devisait le moyen d'y parvenir. Tout ce qui s'est fait, longtemps après lui, était en germe dans ses calculs, il n'en faut pas douter puisque ses œuvres écrites en sont des témoignages irréfutables. Que d'efforts il avait tentés, mais inutilement, pour atteindre son but! Sans cesse arrêté dans sa marche par ordre supérieur, il n'en avait pas moins persévéré, afin de tirer profit adroitement des occasions fugitives qui pouvaient favoriser ses projets.

N'était-ce pas un coup de Providence que l'action indépendante et inattendue du docteur Robert Giffard fondant, à Beauport, l'été de 1634 une petite colonie purement agricole, alors que tant de desseins semblables conçus par Champlain lui-même n'avaient pu recevoir l'approbation de ses maîtres? Ne pourrait-on pas supposer que Giffard, comprenant ces misères, se serait en quelque sorte substitué à sa place, par une entente mutuelle, afin de contourner l'obstacle barrant la route depuis des années? Aux termes de leur monopole, les compagnies ne pouvaient refuser à un simple bourgeois ce qu'elles repoussaient venant de la part de leur propre employé. Une fois des habitants fixés aux portes de Québec, la colonisation générale s'en suivrait. Champlain n'en demandait pas davantage, tant il était convaincu que le premier essai entraînerait toute une suite d'événements, car il comptait sur les pionniers pour en attirer d'autres—et voilà comment son idée nous frappe en lisant ses écrits. Il voulait une population de cultivateurs qui se recruterait d'elle-même, qui choisirait son monde et dont le caractère serait à la fois la stabilité et l'accord dans les habitudes de la vie, la nature du travail, la saine moralité.

Où rencontre-t-on, à cette époque, des hommes tels que Champlain, Giffard, Juchereau, en matière de colonisation? Nulle part. Aussi leur devons-nous tout ce que nous ne pouvons reconnaître chez les autres—ces marchands, comtes, ducs, princes, ministres, roi, et que sais-je! tout un groupe de puissants du jour qui se donnaient les airs de protecteurs du Canada, mais n'allaient pas plus loin que la forme.

Tardivement, mais enfin, pas trop tard, le début d'une œuvre solide venait d'avoir lieu et promettait de se soutenir, comme en effet elle se développa avec le temps.

Ceux qui disaient s'intéresser au Canada n'y voyaient que la facile récolte des fourrures, laquelle ne pouvait pas durer toujours et ne fondait rien. Champlain demandait la conquête du sol par la charrue, mais il était tellement seul de son avis que personne ne l'écoutait. On allait même jusqu'à s'effrayer de ses vues qui menaçaient de "dépeupler la France" au profit du Canada! La France

renfermait bien dix millions d'âmes. Le Canada se serait contenté de cinq mille. Faire surgir par delà l'Atlantique un royaume en pleine forêt, au dépens de l'ancien! Renverser l'univers, quelle aberration pensait le grand Sully et tant d'autres!

Reportant ses souvenirs sur un ordre de choses différent, Champlain voyait l'admirable travail qu'il avait accompli pour se concilier les Algonquins et les Hurons. Sa tactique a été la base de l'amitié des Sauvages pour les Français, au grand étonnement des historiens. Vous apprendrez tout d'abord leur langue, disait-il aux quelques jeunes gens instruits qu'il avait su choisir en Normandie et à Paris pour en faire des interprètes; vous irez à eux les premiers; vous vous adapterez à leurs us et coutumes; vous serez des frères pour ces pauvres peuples—et l'on sait ce qui en résulta. Je me demande, par exemple, si le tempérament français n'est pas pour beaucoup dans la réussite de ce plan, tout bon qu'il soit à première vue.

Allons plus loin de ce côté. Les interprètes accomplirent des prodiges dans le domaine de la géographie—et les coureurs de bois suivirent la leçon. Inspirés par Champlain qui avait parcouru le Haut-Canada et compris le système des grands lacs, ils pénétrèrent de là jusqu'à l'Atlantique en découvrant la Pennsylvanie; au lac Michigan; au Wisconsin, au lac Supérieur jusqu'à son extrémité ouest et obtinrent une vague connaissance du Mississippi, qu'ils prenaient pour l'océan Pacifique d'après le mot algonquin *Michisipi*, les grandes eaux.

Tant par ses propres explorations que par le moyen de ses interprètes, le fondateur de la colonie avait amassé une foule de renseignements qu'il a versés dans ses cartes et répandus dans ses rapports—deux œuvres de haute valeur dont chacune suffirait à la gloire de son nom, car ce qu'il n'a pas eu la permission d'exécuter il nous le donne la plume et le compas à la main.

II.

Dans sa lettre du 15 août 1635, mentionnée ci-dessus, Champlain ne dit pas qu'il est malade ni qu'il a connaissance des arrangements qui se faisaient à Paris, par conséquent, il devait voir la situation dans l'état où je viens de la décrire et rien ne devait le consoler, après tant d'épreuves et de revers. Allait-il continuer de vivre entouré de l'horizon assombri au milieu duquel il se débattait depuis près de trente ans? On juge de ses angoisses par l'ensemble des faits. C'est un moment pénible pour un homme de cœur.

Au mois de décembre tout espoir était perdu quant à la santé. Faut-il écarter de sa couche funèbre le rayon consolateur qui transfigure et souvent trompe les mourants? bien qu'il ait pu se dire qu'il viendrait un jour où ses projets seront réalisés, dans un avenir peut-être lointain mais enfin que le Canada ne saurait rester éternellement sauvage et que le soleil de la civilisation l'éclairera, au gré de Dieu, quand les princes et les humbles seront d'accord.

Le 25 décembre il s'éteignit. Les lignes suivantes, du Père Paul Le Jeune, renferment à peu près tout ce que l'on sait de cette fin: "Nous pouvons dire que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France, où nous espérons qu'un jour Dieu sera aimé et servi de nos Français et connu et adoré de nos Sauvages." Si le mot "bénédictions" embrasse les choses de la terre il indique un esprit satisfait sous le rapport temporel. Prenant l'expression dans le sens religieux, nous n'avons plus rien pour savoir quelle était la pensée de Champlain en ce qui regarde le Canada.

Mais non il faut chercher encore. Il me paraît maintenant que la Providence avait transformé la déception en joie lorsque survint pour le premier Canadien l'heure de rendre ses comptes. Suivez, je vous prie, mon raisonnement:

Les sieurs de Châteaufort et Delisle, chevaliers de l'ordre de Malte, étaient arrivés à Québec cette année. Il n'est pas possible qu'ils aient fait à Champlain un mystère de ce qui se préparait en France à l'égard du Canada. Alors, ce que l'on ne nous a point dit se devine: tout semblait aller pour le mieux, car un changement favorable était annoncé à brève échéance: on projetait une colonie en Canada.

Le père des Cent-Associés était Isaac de Razilly, commandeur de l'ordre de Malte. La preuve en est dans ses notes et mémoires accusés à Richelieu et à Lauzon dès 1626 et très bien reçus par eux. Voyant, plus tard, que la compagnie, fondée en 1627, s'en allait à vau-l'eau, il conçut le projet (1632) de s'associer les chevaliers de Malte pour occuper l'Acadie, soit au nom de l'Ordre, soit sous le contrôle des Cent-Associés, et il partit sans retard pour mettre son idée à exécution. Champlain avait dû connaître cela puisqu'il était en France.

Les affaires des Cent-Associés allant de mal en pis, on proposa, vers 1635, d'abandonner le Canada à l'ordre de Malte, ce que désiraient et acceptaient MM. de Razilly, de Sillery et de Montmagny, tous trois chevaliers de cet ordre. Champlain dut être mis au courant de l'entente et il ne pouvait que s'en réjouir, parce que des établissements stables devenaient possibles et même certains sous la direction des chevaliers.

Observons aussi que durant l'été de 1635 où vers l'automne, on lui avait envoyé Marc-Antoine Brasdefer de Châteaufort avec plein pouvoir du roi pour le suppléer en cas de besoin. Cette dernière démarche signifie que l'on préparait les voies au changement prévu— et peut-être savait-on à Paris que la santé de Champlain inspirait des craintes.

Par les navires de France arrivés avant les glaces de l'automne en 1635, on apprit probablement à Québec que le transfert du Canada à l'ordre de Malte était résolu en principe et que le bureau de France attendait la réponse du grand-maître à la demande d'autorisation que lui avait adressée Razilly le 8 septembre. Certes! il y avait de quoi ranimer les espérances d'un homme aussi courageux que le fondateur de Québec, aussi pouvons-nous croire qu'il mourut consolé par la vision du développement immédiat de sa colonie. Reportant ses regards en arrière, il voyait la longue série de ses travaux aboutissant à des résultats longtemps désirés et survenant par des moyens jusqu'alors imprévus.

Le Père Le Jeune avait reçu, cette année 1635, des promesses séduisantes dont il se montre heureux et fier pour le Canada dans ses lettres de 1636. Lui et Châteaufort n'ont pas dû cacher à Champlain la marche favorable des affaires. D'ailleurs Champlain devait être renseigné de bonne source.

Le projet de Malte ne fut qu'une lueur passagère, mais précisément, elle apparut dans son éclat, à Québec, en novembre et décembre, tout le monde s'y trompa, crut à l'aurore d'une période de prospérité, et les fêtes de Noël, du Jour de l'An, des Rois se seraient passées en réjouissances plus grandes que jamais, si la perte du fondateur n'était pas survenue en ce moment. Ici est le point fondamental de mon article: Champlain mourut consolé par une riante illusion. Il s'est endormi heureux de savoir qu'on la comprenait. Ce dut être, aux yeux de tous les témoins de cette scène, le digne couronnement d'une admirable carrière de travail et de persévérance.

III.

Châteaufort n'avait empiété sur aucune des fonctions de Champlain et paraît avoir agi comme son lieutenant, mais après les obsèques "lorsque le peuple était encore assemblé à l'église, on lut publiquement des lettres que les Cent-Associés avaient mises en dépôt entre les mains du Père Le Jeune, pour être ouvertes après la mort de Champlain et par lesquelles ils donnaient, par *interim*, la charge de gouverneur à M. de Châteaufort, en attendant qu'avec l'agrément du roi ils y eussent pourvu d'une manière définitive." Ce texte de M.

Faillon est un résumé exact de ce que l'on connaît de la circonstance en question.

Le 15 janvier 1636, vingt jour après la mort de Champlain qui ne pouvait être connue à Paris, à la réunion des Cent-Associés, il y eut quatre concessions de terres en seigneuries approuvées et signées: 1° la côte de Lauzon à Simon Le Maître, 2° l'île d'Orléans à Jacques Castillon, 3° la côte de Beaupré à Antoine Cheffault, 4° Portneuf à Jacques Le Neuf de la Poterie. Dans chacun de ces actes on lit: "Mandons au sieur de Montmagny, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte était le terme usuel) gouverneur pour notre Compagnie sous l'autorité du roi et de monseigneur le cardinal duc de Richelieu, de Québec et autres lieux et places sur le fleuve Saint-Laurent, que de la présente concession il fasse jouir le dit sieur Le Maître . . ."

M. de Montmagny était donc déjà nommé gouverneur. Nous savons pourquoi et comment. Ce n'était point une disgrâce pour Champlain, comme j'ai cru le voir¹ et c'est par la brochure de notre confrère Joseph-Edmond Roy² que j'ai été amené à écrire le présent article qui fait mourir Champlain dans une satisfaction d'esprit que personne ne soupçonnait.

La débilité physique suffisait pour que Champlain renonçât à ses fonctions. La perspective de remettre les affaires de la colonie entre les mains des chevaliers rendait encore plus honorable la retraite de l'ancien fonctionnaire.

Les chevaliers avaient des établissements dans les Antilles où les parents de M. de Montmagny jouaient un grand rôle. Le projet du Canada s'explique comme celui-là—et d'autres que l'on pourrait nommer. A Paris, on n'attendait plus qu'un signal du chef de l'Ordre pour compléter les préparatifs en vue de Québec. Razilly était déjà rendu en pays acadien. La fatalité s'en mêla bientôt.

Le 5 février 1636 le Grand-Maître écrivait de Malte que la guerre étant déclarée contre la Turquie, Razilly et les chevaliers du projet canadien devaient porter leurs forces du côté de Malte et ne pas songer à l'Amérique en ce moment. C'était une suspension, mais elle n'eut pas de terme. Le rêve s'évanouit. Du commencement à la fin des pourparlers, il s'était écoulé à peine douze mois. Champlain était mort à l'heure où tout paraissait devoir réussir.

Razilly décéda cette année 1636. Quant à Montmagny on le voit arriver à Québec, le 11 juin, sans colons, sans soldats, prenant la succession de Champlain telle quelle, ne pouvant l'améliorer et se résignant avec regret à vivoter d'un peu de commerce de fourrures,

¹ En 1882: *Histoire des Canadiens-Français*, II, 59).

² En 1888: *L'Ordre de Malte en Canada*.

car la guerre des Iroquois "coupait les chemins partout." Il envoya Châteaufort commander aux Trois-Rivières, puis Delisle. Ces deux hommes paraissent être restés, en tout, une vingtaine de mois dans le pays.

IV.

Le lecteur aimerait peut-être à examiner le tableau de la population blanche de Québec, Beauport et Trois-Rivières, les seuls postes établis jusqu'à la fin de 1635, et comme ce désir nous a été manifesté par des amateurs aussi clairvoyants que zélés pour la vulgarisation de notre histoire, voici ce qu'il nous est possible de donner, en attendant mieux. La grande difficulté à cet égard vient de ce que nous n'avons rien d'officiel pour base et c'est pourquoi, jusqu'à ces dernières années, les Canadiens étaient dans une entière ignorance sur cette matière. La moindre notice révélant l'existence d'un colon se compose de bribes de renseignements recueillies à droite et à gauche, de toute part, avec patience et longueur de temps, comme si l'on sculptait une statue de pierre avec une épingle. Voyez ceci, par exemple :

Dans les œuvres de Champlain il y a une mention de Nicolas Marsolet qui nous fixe sur la date de son arrivée. Le même homme est cité à titre d'interprète pour Tadoussac dans les *Relations* et le *Journal* des Jésuites. Les papiers des seigneuries montrent qu'on lui avait accordé en fief Gentilly et les Prairies Marsolet. Les actes des notaires nous disent où était sa résidence aux portes de Québec. Les recensements donnent son âge et d'autres détails. Les délibérations du conseil de la colonie nous le font voir dans son emploi et son commerce. Le registre de l'église indique le lieu de sa naissance, son mariage, le baptême de ses enfants, la date de sa mort—et son histoire est ainsi reconstruite, ou à peu près. Même procédé pour tous les autres colons. Le lecteur ne s'imagine pas ce qu'a coûté de labeur la plus simple note—il croit plutôt que nous avons trouvé la chose toute faite et qu'il a suffi de la copier.

C'est M. l'abbé Ferland qui, vers 1850, s'est avise de ce genre de recherches, mais sans le pousser bien loin. Le dictionnaire Tanguay aussi est d'un très grand secours, sous ce rapport.

On pensait, il y a soixante ans, que jamais nous ne pourrions connaître l'origine, la date de l'arrivée et bien d'autres petits faits concernant les premiers Canadiens, cependant, à force de travail cette page blanche, si déplorablement muette, commence à se remplir, le mystère nous livre son secret comme malgré lui—en réalité, on le lui arrache.

On le peut, je l'essaie; un plus savant le fasse.

Voici ce que l'on connaît maintenant de la création du Canada, côté des plus anciens habitants sérieux et sans rien dire des autres Français qui n'ont séjourné ici qu'un certain temps au service des compagnies de traite:—

- 1608.—NICOLAS MARSOLET, né en Normandie, 1587 et non pas 1601, arriva avec Champlain l'été de 1608 et non pas 1613 comme on l'a dit. Il fut interprète, cultivateur, commis de la traite, seigneur de Gentilly et des Prairies Marsolet près du Cap-de-la-Madeleine; résidait près de Québec sur une terre à lui appartenant. Marié en 1636 avec Marie Le Barbier, il décéda en 1677 et sa femme lui survécut. De leur fille Louise mariée à Jean Lemire sont descendus les familles Marsolais d'aujourd'hui.
- 1608.—ETIENNE BRULÉ, jeune garçon, natif de Champlgny au sud-est de Paris, interprète algonquin et huron, a découvert la Pennsylvanie (1618) et le lac Supérieur (1622) et périt de la main des Sauvages, chez les Hurons, en 1632. D'autres employés des compagnies de traite sont connus de nom, depuis 1608 à 1634, mais n'entrent point dans la liste des "habitants" puis qu'ils n'ont séjourné dans la colonie que temporairement.
- 1613.—NICOLAS PIVERT, cultivateur, arriva avec sa femme Marguerite Langlois et la nièce de cette dernière—nom inconnu. Il vivait encore en 1637. Sa femme mourut en 1643. Pas de descendance.
- 1613.—GUILLAUME COUILLARD, de Saint-Malo, en Bretagne, matelot, charpentier calfat, cultivateur, seigneur, deuxième anobli en Canada. Se maria en 1621 avec Guillemette, fille de Louis Hébert. Décédé en 1663. Descendance très nombreuse.
- 1613.—ABRAHAM MARTIN arriva avec sa femme Marguerite Langlois et leurs enfants: Anne et Marguerite. Il était pilote, cultivateur, s'occupa de la pêche du loup-marin. Son fils Charles-Amador, fut le second prêtre canadien. Maître Abraham, comme on l'appelait, mourut en 1664 et sa femme l'année suivante. Ils laissaient sept filles mariées. En 1645 Martin reçut du docteur Adrien Duchesne la terre qui porta depuis le nom de plaine d'Abraham.
- 1613.—PIERRE DESPORTES arriva avec sa femme Françoise Laoglois et leur fille Hélène qui devait être au berceau ou très jeune. Il prit une terre adjoignant Québec. C'est tout ce que nous savons de lui sauf qu'il est mentionné en diverses occasions jusque vers 1640. Hélène épousa, en 1634, Guillaume fils de Louis Hébert, puis, en 1640, elle se remaria avec Noël Morin. Parmi ses nombreux enfants on compte Germain Morin, le premier prêtre canadien. Ainsi, Marguerite Langlois et Hélène Desportes, arrivées ensemble au Canada, furent les mères des deux premiers prêtres nés en ce pays.
- 1615.—Jacques Hertel, de Normandie, interprète, cultivateur, seigneur, épousa, en 1641, Marie, sœur de François Marguerie. Mourut en 1651. Famille anoblie. Belle et nombreuse descendance.
- 1617.—LOUIS HÉBERT, apothécaire, de Paris; sa femme Marie Rollet; leurs enfants: Anne, Guillaume, Gullemette. Anne épousa en 1618 Joseph-Marie-Etienne Jonquet, de Normandie, arrivé probablement aussi en 1617;

tous deux moururent en 1619. Guillemette se maria, en 1621, avec Guillaume Couillard. Louis Hébert mourut en 1627 des suites d'une chute, et sa veuve épousa peu après Guillaume Hubou. Guillaume Hébert se maria, en 1634, avec Hélène Desportes; sa descendance s'éteignit vers 1665. Louis Hébert et sa famille avaient demeurés à Port-Royal, en Acadie. Il était procureur du roi à Québec en 1621, reçut un fief, cultiva la terre le premier en Canada. Fut un homme utile.

- 1618.—JEAN NICOLET, de Normandie, interprète, propriétaire de terrain (*Spencer Wood*) grand explorateur, marié en 1637 à Marguerite Couillard. Noyé en 1642. Sa fille Marguerite épousa Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny dont la descendance s'est distinguée.
- 1618.—ADRIEN DUCHESNE, de Normandie, chirurgien, cultivateur, marié à Françoise Langlois, possédait les terrains avoisinant Québec, dont il passa une partie à Abraham Martin en 1645. Il fut très utile à la colonie. Décédé après 1652. En 1640 il avait fait venir de Normandie son neveu Charles Lemoine, célèbre dans notre histoire, ainsi que sa descendance.
- 1621.—OLIVIER LE TARDIF, de Normandie, d'abord sous-commis de la traite puis en-chef, interprète, cultivateur, se maria, en 1637 avec Louise, fille de Guillaume Couillard. Décédé en 1665. Nombreuse descendance.
- 1622.—THIERRY DESDAMES, navigateur, sous-commis de la traite à Québec, commandant à Miscou de 1639 à 1643 au moins, encore cité en 1646. Toujours mentionné favorablement. Pas de descendance connue.
- 1623.—JEAN-PAUL GODEFROY, de Paris, interprète, commis de la traite, commerçant, conseiller au conseil de la colonie, commandant des navires de la compagnie des Habitants, délégué à Boston pour négocier un traité de commerce, marié en 1646 avec Madeleine Le Gardeur de Repentigny, décédé vers 1669, laissa une fille qui se fit religieuse.
- 1626.—JEAN GODEFROY, de Normandie, interprète, cultivateur, seigneur, anobli par Louis XIV en 1668. Marié en 1636 avec Marie Le Neuf du Hérisson, de Normandie, qui venait d'arriver en Canada, il a laissé une nombreuse et belle-famille qui existe encore. Son frère Thomas, interprète, resta célibataire et fut tué par les Iroquois en 1652.
- 1627.—FRANÇOIS MAEGUERIE, né 1614 en Normandie, interprète, ne se maria point. Il fit venir sa sœur qui épousa Jacques Hertel. Noyé en 1648.
- 1627.—GUILLAUME HUEOU, de Normandie, cultivateur, épouse en 1629 Marie Rollet, veuve de Louis Hébert, et décède en 1653; elle en 1649. Pas d'enfants.
- 1634.—JEAN SAUVAGET, de la Rochelle, arriva avec sa femme Anne Dupuis, leur fille Jeanne, née en 1614, laquelle paraît être devenue veuve d'un nommé Guillaume Benassis vers ce temps, car Madeleine Benassis, fille de Jeanne Sauvaget se déclare née en 1634. Ces quatre personnes arrivées ensemble, se fixèrent aux Trois-Rivières. Sauvaget fut cultivateur, procureur fiscal, seigneur de la Pointe-du-Lac et mourut en 1661; sa femme en 1686 âgée de 86 ou 87 ans et non pas 100 ans. Jeanne remariée en 1656 à Elie Bourbeau, mourut en 1704, et Madeleine en 1716. Cette dernière avait épousé,

- en 1647, Etienne Seigneuret; elle hérita du fief de son grand-père Sauvaget, le passa à sa fille Marguerite, qui le passa à son mari Louis Godefroy de Tonnancour.
- 1634.—GUILLAUME PEPIN, de la Saintonge, cultivateur, marié, 1645, avec Jeanne Mechin. Syndic des Trois-Rivières, siège comme juge. Une partie des terrains des Ursulines des Trois-Rivières viennent de sa générosité. Décède en 1697 dernier survivant des temps de Champlain. Nombreuse descendance. L'un de ses fils Pierre, a été seigneur du fief Laforce près Nicolet. Un autre, Jean, a donné son nom au lac Pepin du Mississipi.
- 1634.—ROBERT GIFFARD, du Perche, chirurgien, avait une cabane à Beauport en 1627. Il était né en 1587. En 1633 il épousa Marie Renouard, en France et vint à Québec avec elle. Leur fille Françoise naquit aussitôt débarquée à Québec. Giffard amenait des familles formant quarante-deux personnes. Il commença ce suite l'établissement de Beauport—c'est un second Champlain. Cultivateur, médecin, seigneur, il a été un homme actif et de sens pratique. Décédé en 1668. Son fils Joseph, né en 1645, mourut en 1706 sans laisser d'enfant, de sorte que la seigneurie de Beauport passa à sa sœur Françoise mariée à Jean Juchereau. Robert Giffard avait été anobli, le premier en Canada. Ensuite vinrent Couillard et Boucher.
- 1634.—JEAN JUCHEREAU, de la Beauce, marié à Marie Langlois, vint avec elle et leurs enfants: Jean, Nicolas, Noël, Geneviève qui tous (sauf Noël) ont fondé des familles. Il a travaillé activement à la colonisation, fut seigneur, conseiller au Conseil Souverain de Québec et mourut en 1672. Descendance anoblie. Giffard fut un second Champlain et Juchereau est troisième.
- 1634.—JEAN GUYON, du Perche, cultivateur, maçon, marié à Mathurine Robin. Ils amenaient leurs enfants: Jean, Simon, Marie, Claude, Barbe, Denis, Michel. Giffard lui céda un fief qui prit le nom du Buisson, lequel se transmit à la famille. Guyon exerça la pêche du loup-marin. Il avait de l'instruction. Décédé en 1663, il laissait de nombreux enfants dont la descendance existe encore.
- 1634.—Un autre JEAN GUYON, aussi du Perche, marié à Madeleine Boulé, s'établit à Beauport ou à Québec. On leur connaît deux enfants nés en Canada.
- 1634.—MARTIN GROUVEL, maître de barque, épousa en 1635 Marguerite Aubert, dont le père et la mère: François Aubert et Anne Fauconnier ne paraissent pas être venue dans la colonie. Grouvel demeurait à la côte de Beauport. De 1650 à 1657 ou le voit conduire un bâtiment à la traite de Tadoussac. Il se noya dans le golfe Saint-Laurent, en 1660, revenant d'un voyage en Normandie. Pas de descendance.
- 1634.—ROBERT DEQUIN, du Perche, cultivateur, épousa Anne Cloutier en 1636 et décéda en 1685. Nombreuse descendance.
- 1634.—FRANÇOIS DROUET, du Perche, épouse Périnne Godin, en 1638. Elle était née à la Flèche en Anjou. Nous ne savons rien de plus sur leur compte.
- 1634.—NOËL LANGLOIS, de Normandie, pilote, possédant un navire océanique, cultivateur, épouse, à Québec, cette année, Françoise Grenier. Décédé en 1684. Nombreuse descendance.

- 1634.—SÉBASTIEN DODIER, du Perche, charpentier, cultivateur, parent de Gaspard Boucher. Vers 1644 il épousa Marie Bonhomme. Décédé après 1660. Nombreuse descendance.
- 1634.—GUILLAUME ISABEL, cultivateur, marié à Catherine Dodier en 1648, tué par les Iroquois en 1652. Nombreuse descendance.
- 1634.—JEAN CÔTÉ épousa, à Québec, en 1635, Anne, fille d'Abraham Martin. Il était cultivateur. Décédé en 1661, il laissa une descendance qui s'est multipliée à l'infini.
- 1634.—THOMAS GIROUX, du Perche. Il vivait encore en 1638. On ne lui connaît pas de descendance. Les Giroux du Canada viennent de trois familles de ce nom datant de 1654, 1668, 1699.
- 1634.—ZACHARIE CLOUTIER, du Perche, charpentier, cultivateur, marié en 1615 avec Xaintes Dupont. Ils amenaient leurs enfants: Anne, Zacharie, Jean, Charles, Louise. Il décède en 1676 âgé de 86 ans. Nombreuses descendance.
- 1634.—JEAN BOURDON, de Normandie, arpenteur, ingénieur, cultivateur, seigneur, procureur du roi, épousa, à Québec, en 1635, Jacqueline Potel et en eut quatre filles toutes religieuses, et Jean-François qui mourut célibataire après 1688, et Jacques sieur d'Autray, compagnon de LaSalle, aussi célibataire. Jean Bourdon mourut en 1668. Il a fait une carte géographique de la région de Québec, avec le nom de chaque habitant sur sa terre.
- 1634.—MARIN BOUCHER, du Perche, cultivateur, maçon, marié en 1625 à Périnne Malet. Tous deux arrivent avec leurs enfants: Françoise et Jean-Galaran. Boucher décède en 1671. Nombreuse descendance.
- 1634.—Gaspard Boucher, cousin du précédent, marié en 1619 avec Nicole Lemaire. Ils amenaient leurs enfants: Madeleine, Pierre, Nicolas, Marie et Marguerite. Boucher, cultivateur, vécut à Beauport et aux Trois-Rivières où son fils, le célèbre Pierre Boucher, devint gouverneur. Sa mort eut lieu après 1658. Sa descendance, nombreuse et remarquable, a été anoblie dans la personne de Pierre.
- 1634.—PIERRE BLONDEL, brasseur, arriva avec sa femme Marie-Alice Gourdin. Un nommé Nicolas Blondel, âgé de 22 ans, avait été pris à Québec en 1629 et conduit en Angleterre. Pierre et sa femme eurent deux enfants aux Trois-Rivières; l'un d'eux, Pierre, épousa Marie Mezerai.
- 1634.—PHILIPPE AMYOT, de la Beauce, cultivateur, marié en 1627 avec Anne Convent. Ils amenaient leurs enfants: Mathieu, Charles, Jean-Gencien. Amyot mourut vers 1638. Nombreuse descendance. Anoblie.
- 1635.—PIERRE DELAUNAY, du Maine, commis de la traite, épouse Françoise Pinguet, en 1645. Il fut tué par les Iroquois en 1654. Nombreuse descendance.
- 1635.—CHARLES SEVESTRES était marié en 1627 avec Marie Pichon, veuve de Philippe Gautier sieur de Comporté. Tous deux vinrent dans la colonie amenant leurs enfants: Catherine, Charles, Guillaume Gautier, et Denise et Marguerite Sevestre. Le défunt Philippe Gautier était de Paris et l'on peut supposer que Sevestre demeurait aussi dans cette ville. Ce dernier fut

juge de la senéchaussée de Québec et seigneur d'Autray et Lavaltrie. Il mourut en 1657; sa femme en 1661, laissant trois filles: Denise, Marguerite et Madeleine-Catherine, toutes mariées.

1635.—JACQUES, frère de Charles et d'Etienne Sevestre, resta célibataire et mourut en 1685. Il possédait une terre de quarante arpents aux plaines d'Abraham.

1635.—ETIENNE, frère de Charles Sevestre, arriva avec leur mère Marguerite Petitpas, mais le père Etienne Sevestre n'a vu la colonie. Cet Etienne, frère de Charles, se noya, à Québec, le 2 mai 1640. La mère Marguerite Petitpas fut inhumée à Québec le 14 septembre suivant.

1635.—CHARLES GAUTIER, venu avec son beau-père Charles Sevestre, épousa en 1656 Catherine Le Camus. Il portait le nom de sieur de Boisverdun. Il n'a laissé que des filles. Catherine, sœur de Charles et Guillaume Gautier, se maria, en 1638, avec Denis Duquet, dont la descendance est nombreuse.

1635.—GUILLAUME GAUTIER, venu avec son beau-père Charles Sevestre, épousa en 1648 Erther de Lambourg et ne laissa pas de postérité. On le nommait le sieur de la Chesnaye.

V.

Les vingt-sept années qui vont de 1608 à 1635 donnaient, comme résultat, au dernier mois de la dernière année, cent treize âmes de population fixe, distribuées de la manière suivante:

Hommes mariés 22. Femmes mariées 22.....	44
Petits garçons 24. Petites filles 24.....	48
Hommes mariés après 1635.....	13
Hommes qui sont restés célibataires.....	6
Veuves.....	2

 113

La population flottante de 1635 se composait des 49 personnes suivantes qui n'ont pas fait souche dans la colonie—et cette liste est nécessairement incomplète, mais nous n'en savons pas davantage:—

Châteaufort, Delisle, déjà mentionnés; monsieur de Saint-Jean, gentilhomme qui, par la suite, accompagna M. de Montmagny; Duplessis-Bochart, chef de traite et conduisant les navires de France; Laviolette commandant aux Trois-Rivières; François de Ré commis chef de la traite, Maupertuis qui fut commandant aux Trois-Rivières; André de Malapart, militaire, poète, homme d'action; Nicolas Courson, chirurgien, Monsieur de Latreille, commis; Jean Alaume, boulanger; Jean Dorival maître valet du fort des Trois-Rivières; Lefebvre, valet de Duplessis-Bochart; Antoine, trompette de Duplessis-Bo-

chart; Antoine, manoeuvre; Lamarche, Delormel, Jean Rousseau, de Paris; Claude Sylvestre, de Paris. Total 19.

Il y avait deux prêtres séculiers: Gilles Nicolet et Jean LeSueur.

Les Pères Jésuites étaient au nombre de 16, avec les frères Jean Liégeois, Gilbert Buret, Pierre Feauté, Claude Frémont, Pierre Letellier, et . . . Serrurier, et les domestiques Simon Baron, Robert Hache, Dominique Scot, François Petitpré, Robert Le Cocq et Daniel Castillon.

VI.

L'année 1636 se ressentit de l'élan pris en 1634-35, car il arriva au moins vingt colons, mais la situation devenant douteuse bientôt après, il n'en arriva guère plus de vingt autres en 1637-1640 et une quarantaine de là à 1646.

Il est possible que, parmi les colons qui se présentent à nos recherches comme arrivant de 1636 à 1640 il s'en trouva qui datent de 1633-1635; comme aussi dans le nombre de ceux que nous plaçons de 1640 à 1645 il peut y en avoir qui sont de 1636 à 1639.

En tout cas, nous estimons que, en 1640 (avant le début de Montréal) la population stable était de 274 âmes au moins.¹

Le recrutement s'opérait en France par voie de parenté, de voisinage ou encore par l'influence qu'exerçaient certains colons sur leurs amis et connaissances du village natal, en un mot sans l'intervention ni la gérance de l'Etat ou des compagnies. Dans cet ordre de choses, point d'archives, aucune écriture publique ou privé qui reste pour notre renseignement, pas non plus de liste de noms—rien pour l'usage de l'histoire.

Pas de vieillards dans cette immigration—tous jeunes ménages; rarement une famille formée depuis dix ans. Ceci explique la rapide croissance d'un noyau de population qui paraît si faible par son chiffre.

Braves gens qui sont venus de si loin dans l'espoir d'adoucir leur sort et d'assurer à leurs enfants un avenir moins précaire que cette existence des provinces françaises constamment tourmentées par la guerre et les aventures de tous genres. Le royaume, en ce temps-là, ne ressemblait ni à l'âge d'or, ni au paradis terrestre, il s'en fallait de beaucoup. Leurs espérances n'ont pas été trompées. D'autre part, aucun d'eux ne se figurait qu'il accomplissait une belle et grande œuvre. Ils y allaient de toute leur énergie, de bon cœur, avec le regret de s'expatrier, ce qui est toujours pénible et l'était encore plus il y a trois cents ans que de nos jours, à cause de la longue, dangereuse et incommode navigation qu'il fallait subir sans espoir de

¹ *Histoire des Canadiens-Français*, II, 92, 145.

retourner jamais faire une visite au pays natal; à cause aussi de l'éloignement presque fabuleux où ils allaient vivre, du manque de tant de choses nécessaires au milieu des forêts et des Sauvages; puis il y avait l'incertitude d'une entreprise toute nouvelle, réputée extravagante ou pour le moins risquée. N'importe! ils se jetaient à corps perdu dans l'avenir, sans deviner qu'ils plaçaient leurs noms sous l'égide de l'histoire d'une autre patrie, à titre de fondateurs, et toujours avec la détermination de bien faire.

L'oubli s'est emparé d'eux à la mort de chacun. Plus de deux cents ans ont passé sur leurs cendres. Personne ne pouvait dire, en 1870, quels hommes c'étaient que les premiers Canadiens. Il a fallu Laverdière et Tanguay pour commencer à les faire connaître. Leurs noms, leur berceau, l'époque de leur arrivée, leur nombre, les lieux où ils se sont établis chez nous, tout cela entre dans la lumière à présent. Notre Canada français se fait gloire de les avoir eu pour ancêtres, car leur origine est pure, leurs descendants ont toujours été dignes d'eux; en fouillant ce passé nous n'avons rien à craindre. Ces colons primitifs ont embrassé la terre du Canada avec amour, ils ne l'ont plus quittée, elle a nourri leurs familles dont les branches et les rameaux prospèrent au milieu de nous, ce qui offre un contraste marquant et honorable si on compare sous ce rapport la majorité des colonies dispersées sur le globe. Le petit nombre et les petits moyens ont produit sur les bords du Saint-Laurent des résultats aussi notables que le grand nombre et de vastes ressources ont eu tant de peine à réaliser partout ailleurs.

VII.

Avec nos ancêtres si longtemps oubliés de l'histoire, le fondateur du Canada fut presque enseveli. Son éloge, il est vrai, se rencontre au cours de divers narrations publiées par les Jésuites, les Récollets, Charlevoix, et répétées par Bibaud, Garneau, Ferland, Faillon. Il ne se pouvait pas qu'un tel homme ne fût pas mentionné un peu partout, mais avant 1870, où parut à Québec la belle et savante édition des Œuvres, par Laverdière, personne n'avait pris la mesure exacte de sa valeur. Il nous manquait un grand nom, une large idée pour servir de base à nos annales. Laverdière le découvrit avec la parfaite connaissance de ses mérites. Il voulut remettre en lumière les rapports rédigés par cet esprit si juste et si clair, depuis le voyage au Mexique (1598) jusqu'à son dernier retour au Canada en 1633. Ce n'était pas une tâche facile, attendu que les imprimés du temps de Louis XIII étaient devenus rarissimes, n'avaient jamais été réunis en un corps de volumes, et qu'il fallait les rechercher par toute l'Europe,

dans les bibliothèques publiques ou privées, au hasard d'en omettre quelques uns. Néanmoins, bon chasseur de sa nature et doué de l'instinct qui double l'érudition, il ne perdit aucune piste et parvint à se procurer copie de ces textes si précieux pour nous.

Lorsque parurent¹ les 1478 pages du recueil,² avec la complète biographie de l'auteur et les abondantes notes explicatives qui accompagnent le texte ancien, il y eut un tressaillement dans notre petit monde littéraire et bientôt la surprise se communiqua aux lettrés des Etats-Unis. Un Champlain de taille héroïque s'offrait à notre admiration. Les secrets du Canada naissant devenaient intelligibles. La vraie couleur des choses se montrait enfin et, du milieu de tant de personnages aux noms bruyants, aux titres pompeux qui figurent dans nos plus vieux récits, se dressa le plus humble d'entre eux, les dominant tous et se dessinant en vigueur sur le fond embrouillé de notre histoire, qu'il éclaira t pour toujours. Nous avons Champlain vivant puisque c'était lui qui parlait. Chacun pouvait à son aise dégager les hommes, les actions, les faits de cette chronique minutieuse et touffue d'une époque lointaine, mais de haute importance à nos yeux attendu qu'elle renferme les origines de notre patrie.

Les marques de respect envers cette mémoire nationale ne tardèrent pas à se manifester chez les écrivains qui, tous, s'empressèrent d'exhumer une masse de renseignements de ce trésor de vérités.

Puis, on entra dans l'ère des monuments et des statues. En 1878 la ville de Brouage, ou plutôt dans le lieu où naquit Champlain, une belle colonne de pierre fut élevée qui rappelle le souvenir du grand Saintongeois et du Canada. Dix ans plus tard, la ville de Québec inaugurerait un monument artistique surmonté d'une statue de son fondateur. En Normandie où Champlain engagea ses fameux interprètes et qui donna ses premiers colons au pays nouveau; à Honfleur port d'embarquement pour le Canada, on a posé, en 1899, une plaque commémorative en présence d'une délégation canadienne et d'un immense concours de population. La ville de Saint-Jean, Nouveau Brunswick, a érigé, en 1904, sur la belle place publique de son port une statue de l'explorateur qui regarde la mer du haut d'un superbe piédestal. Au lac Champlain, les Américains ont prodigué l'argent pour ériger un luxueux monument qui fait connaître le découvreur de la région environnante. A Ottawa, à Orillia, des

¹ A l'université Laval. L'ouvrage fut conduit par George E. Desbarats, avec les ouvriers suivants: Paul Dumas, Isaac Fortier, L-Robert Dupont, Jacques Darveau, Edouard Aubé. Leggo et Cie étaient les lithographes et les phototypistes.

² Ces livres portent: "Seconde édition" parce que un incendie consuma la première, en 1869, avant qu'elle ne fut brochée. De tout ce travail, il ne restait qu'un exemplaire en feuilles qui servit à l'édition finale ou "seconde"

statues de Champlain, de nobles proportions, sont inaugurée en ce moment. Bref, tous les endroits qu'il occupe historiquement il y est aussi représenté en pierre ou en bronze.

Il s'est formé à Toronto une association appelée Champlain, qui imprime, en langue anglaise, les livres les plus anciens de notre histoire, le tout exécuté avec science, un goût parfait et un luxe approprié. En ce moment paraît dans cette collection remarquable tout ce qui compose les œuvres de Champlain. Le père de nos provinces maritimes, de Québec, d'Ontario et d'une partie de l'Etat de New-York aura des lecteurs partout dans ces territoires ou, pour mieux dire, dans toute l'Amérique du Nord.

Ainsi, les Français—c'est assez naturel; les Canadiens-Français—ce qui ne surprend pas; les Anglais d'Ontario et des provinces maritimes—un fait remarquable; les citoyens de la Nouvelle-Angleterre—autre sujet d'admiration—tous et de tous côtés ont rendu hommage à Champlain de la même manière qu'en tout pays civilisé on traite les héros et les grands hommes de la nation.

